

Question écrite du 27/04/2021

de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Le « Green Deal cantines durables » a été mis sur pied à partir de janvier 2019 dans le but de tendre progressivement vers une alimentation plus durable. En février 2020, le label « cantines durables » a été lancé. Ce label permet, pour les signataires du « Green Deal », de poursuivre leur investissement en faveur d'une alimentation durable en allant plus loin dans leurs engagements.

Le programme s'adresse aux cantines, aux organismes facilitateurs et aux autorités politiques et vise à augmenter l'aspect durable des repas proposés dans les collectivités. Ce label vise 6 axes principaux : l'utilisation des produits locaux et de saison, respectueux de l'environnement et des animaux, équitables, des repas sains équilibrés et savoureux, la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets et l'inclusion sociale.

Actuellement, le « Green Deal cantines durables » ce sont environ 120 000 repas chauds servis en Wallonie, par des cantines de restaurations collectives qui basculent ainsi vers plus d'alimentation durable.

Ce programme de labellisation permet aux cantines signataires de faire l'objet d'accompagnements individualisés et d'avoir accès à des formations collectives.

Nous avons constaté qu'une aide financière avait été accordée aux signataires, type l'opération « coup de pouce » d'octobre 2020, qui consistait en l'octroi d'une enveloppe de 1 500 euros maximum pour acquérir du matériel de cuisine durable si l'inscription s'est faite pour une cantine en tant que telle.

Madame la Ministre prévoit-elle de renouveler l'aide aux cantines à l'occasion des prochains exercices budgétaires ?

Aussi, ambitionne-t-elle d'élargir les aides aux signataires inscrits comme « autorités politiques », qui ne sont aujourd'hui pas éligibles aux aides financières ?

Enfin, globalement, quels sont les retours du terrain par rapport à cette action et à l'ensemble des actions menées dans le cadre de la stratégie « manger demain » ?

Réponse du 01/06/2021

de TELLIER Céline

Comme indiqué par l'honorable membre, le "Green Deal cantines durables" a été lancé par la Wallonie il y a 2 ans. Il vise différents acteurs et se structure autour de trois catégories de signataires : les cantines, les facilitateurs et les autorités politiques. Son objectif est une mobilisation de grande ampleur de ceux-ci vers une politique alimentaire durable dans les cantines.

À l'heure actuelle, le "Green Deal cantines durables" s'avère être un réel succès en termes de mobilisation avec 526 signataires, dont 230 cantines.

Pour soutenir les cantines dans la mise en œuvre opérationnelle de leur politique, une première opération Coup de pouce a été lancée en 2019. Elle concernait les cantines signataires de janvier 2019 et consistait en la distribution de cruches à eau, de poubelles de tri, un support en communication et

la possibilité d'un subside de 1500 euros pour l'achat de matériel d'équipement. L'ensemble de ce matériel et la communication ont été finalisés fin 2019.

Pour poursuivre l'accompagnement et le soutien des cantines dans leurs engagements favorisant une offre alimentaire durable, un second Coup de Pouce d'un montant maximal de 1500 euros par cantine a été décidé. Il a été ventilé en 2 appels : le premier jusque juin 2020 et le deuxième jusque juin 2021. Ce dernier, toujours en cours, s'adresse à toutes les cantines signataires n'ayant pas encore bénéficié d'un subside dans ce cadre. Une septantaine de dossiers sont actuellement en cours de traitement.

Quelques retours sont parvenus sur l'utilisation du matériel, mais une enquête plus approfondie sera lancée en septembre, lors de la reprise de l'activité de la plupart des cantines.

Soutenir une politique alimentaire durable dans les cantines nécessite que celles-ci soient parties prenantes et au cœur de la démarche, raison pour laquelle le Coup de Pouce bénéficie aux cantines signataires du Green Deal. Cela permet de garantir leur information et leur implication concrètes au travers des engagements qu'elles ont pris en tant que signataires.

L'enveloppe budgétaire de 195 000 euros allouée actuellement au Coup de Pouce n'est pas encore épuisée et devrait permettre de répondre à toutes les demandes des cantines signataires du "Green Deal". Il n'est à ce stade pas envisagé de renouveler l'opération.

En ce qui concerne la mise en œuvre du "Green Deal", une évaluation a été réalisée auprès des signataires 2019. Même si seule une trentaine d'entre eux ont répondu, les éléments suivants peuvent en être extraits et indiquer une certaine tendance :

- le taux d'atteinte des engagements pris par les répondants dans le cadre du "Green Deal" est en moyenne de 50 %. Par leurs engagements, mais également dans le cadre de leur accompagnement, les cantines ont exprimé une réelle volonté de développer le caractère local des aliments proposés. Le travail de terrain s'est axé sur cet aspect d'approvisionnement local dès septembre 2020;
- selon ce premier éclairage partiel, il apparaît que plus de 90 % des répondants sont satisfaits dont 56 % sont très ou totalement satisfaits de leur participation au "Green Deal cantines durables";
- 40 % des cantines ayant répondu ont pu créer un partenariat avec un ou plusieurs autre(s) signataire(s) du "Green Deal cantines durables".

D'autre part, les constats suivants peuvent être faits :

- les demandes restent fortes sur le terrain et la volonté d'avancer sur l'alimentation durable semble traverser la crise actuelle (2/3 des cantines fonctionnent au ralenti, mais souhaitent continuer à interagir dans le cadre du "Green Deal");
- le besoin de suivi, d'accompagnement des cantines est palpable, en témoignent le taux de participation élevé aux formations (329 participants à ce jour) et aux divers évènements organisés tout au long de l'année 2020, (la quasi-totalité était complète) ainsi que le nombre élevé de questions techniques recensées depuis le démarrage du "Green deal", s'élevant à ce jour à près de 500;
- le "Green Deal" se répand au-delà de la communauté de signataires : les demandes d'adhésion au "Green Deal" sont nombreuses malgré la clôture des inscriptions.

Le "Green Deal cantines durables" rencontre donc son objectif de créer un cadre de mobilisation collective pour les acteurs de la restauration collective souhaitant s'engager vers plus de durabilité. Il

a permis de créer une communauté autour de la thématique de l'alimentation durable, de mieux identifier les principaux freins à la transition du secteur, de collecter les attentes des acteurs de terrain et de développer une série d'outils et services utiles pour répondre à celles-ci.